PREVASION®

FONGICIDE systémique contre le mildiou de la vigne*

***Cf. tableau des usages.**

Conditionnement(s)

Sac 6 kg

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 43-P 07

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 2100181

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : fosétyl-Al
Teneur : 666.7g/kg, soit 66.67% (m/m)
Famille chimique : monoéthyl phosphites métalliques
Mode d'action : Systémie ascendante et descendante ; activité directe sur la maladie et indirecte en Stimulant les Défenses Naturelles de la plante.

Substance active : fluopicolide
Teneur : 44.4g/kg, soit 4.44% (m/m)
Famille chimique : acyl picolide
Mode d'action : Agit sur les protéines de type spectrine, qui assurent la stabilité entre la membrane et le cytosquelette des oomycètes.

Description

PREVASION® est un fongicide systémique préventif, associant le fluopicolide, nouvelle substance active issue de la recherche Bayer, et le fosétyl®-Al, Stimulateur des Défenses Naturelles de la vigne et molécule de référence dans la lutte contre le mildiou.
L'activité biologique du fluopicolide, unique parmi les autres anti-mildiou du marché, est caractérisée par une excellente efficacité préventive et une très bonne persistance d'action.
Les propriétés translaminaires et la systémie acropétale du fluopicolide, associées à la double systémie du Fosétyl®-Al permettent d'assurer une très bonne protection contre le mildiou des feuilles et grappes, ainsi que des nouvelles pousses formées après le traitement.

Préparation

Préparation de la bouillie

- remplir à moitié d'eau la cuve du pulvérisateur
- mettre l'agitation en marche et verser lentement dans la cuve la dose de PREVASION nécessaire
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application

Mélanges et compatibilité

Ne pas mélanger avec des produits à base de cuivre ou des engrais foliaires contenant de l'azote.
Se conformer à la réglementation concernant les mélanges.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

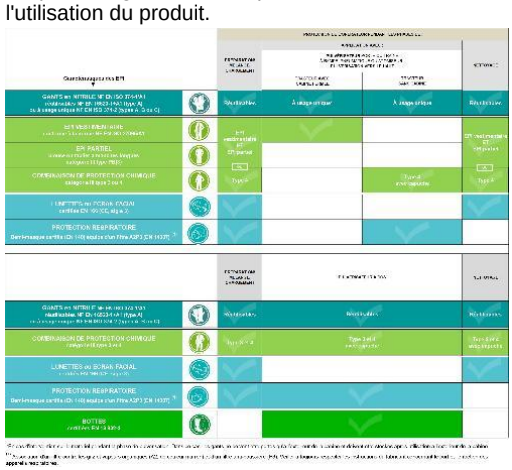

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d - Susceptible de nuire au foetus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH450 - Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Danger

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer le produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus d'une fois tous les ans et avant le stade BBCH 53.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée
48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation :
Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau :
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion
Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -20°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3077

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne	Mildiou	3 kg/ha	à partir du stade BBCH 53	28	1a, 5a

Utilisé suivant les Bonnes Pratiques Agricoles et dans le respect du Délai Avant Récolte, le produit n'a aucune incidence sur les fermentations, et ne modifie pas les qualités organoleptiques des vins, alcools et eaux-de-vie.Le produit peut s'utiliser sur vigne dès l'apparition des inflorescences (BBCH53).

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

5. Eaux souterraines
5a. . Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer le produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus d'une fois tous les ans sur la même parcelle et avant le stade de croissance BBCH 53.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

La dose préconisée est la dose homologuée : 3 kg/ha.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit s'applique préventivement à la contamination, en tenant compte des risques de mildiou signalés par les organisations professionnelles de votre zone et/ou par la modélisation avec Movida Grape Vision.

Le produit est particulièrement adapté à la période de pousse active de la vigne. Il est préconisé du stade "grappes visibles" (BBCH 53) au stade fin floraison.
Le produit est toléré par la plupart des variétés de raisin de cuve et de table < en cas de doute faire un essai préalable.
Ne pas utiliser en culture de vigne sous serre.
Le produit est Neutre à Faiblement Toxique sur les typhlodromes *T. pyri* et *K. aberrans*.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

En utilisation préventive, PREVASION assure une protection de la vigne jusqu'à 14 jours.
Dans le cadre d'un programme avec d'autres anti-mildiou, tenir compte de la persistance d'action réelle du traitement précédent avant d'intervenir avec PREVASION. Si un rognage est envisagé, il est préconisé de le réaliser avant le traitement.
Dans le cas où une lutte curative serait nécessaire, utiliser d'abord VALIANT FLASH ou LEXIC FLASH avant d'effectuer votre traitement avec PREVASION. En effet, ces solutions sont elles aussi parfaitement adaptées aux périodes de pousse active et présentent un pouvoir de rattrapage jusqu'à 25% du cycle du mildiou (consulter les préconisations d'emploi de ces produits).
L'utilisation en traitement de rattrapage de PREVASION est à proscrire.
Il est conseillé d'alterner l'emploi de produits à base de substances actives de familles chimiques différentes et à modes d'action différents lors de la mise en oeuvre des programmes de protection de la vigne contre le mildiou.

Classification FRAC

43 - Agit sur les protéines de type spectrine, qui assurent la stabilité entre la membrane et le cytosquelette des oomycètes.
P 07 - Systémie ascendante et descendante ; activité directe sur la maladie et indirecte en Stimulant les Défenses Naturelles de la plante.

Application (matériel, pression)

Les meilleurs résultats sont obtenus avec une pulvérisation régulière sur l'ensemble de la végétation. Traiter chaque face du rang de vigne, en veillant à assurer une bonne pénétration au coeur des ceps.

Conditions du milieu

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT		NETTOYAGE
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)				
	OU			OU
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	Type 4		Type 4 avec capuche	Type 4
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) [1]				

	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS	NETTOYAGE
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4	Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche	Type 3 et 4 avec capuche
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)			
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) [1]			
BOTTES certifiées EN 13 832-3			

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

[1] Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Prévasion® ¤ 666.7 g/kg fosétyl-Al 44.4 g/kg fluopicolide ¤ AMM n°2100181 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ¤ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ¤ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 ¤ Persistant, mobile et toxique

¤ ¤ ¤ Danger ¤ ¤ ¤ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ¤ H361d - Susceptible de nuire au foetus. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH450 - Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)